



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026 A 19 H 00

PRESIDENCE : M. David DESPAX, maire

De 19 h 00 à 19 h 10 :

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; Mme Claudine HUGUET, première adjointe ; M. Corentin AYGLON, deuxième adjoint ; Mme Lucette MONDIERE, troisième adjointe ; Mmes Nadine SCATTOLINI, Béatrice BREDOIRE et Sabine MACCHABEE, conseillères municipales ; Mrs Florian CHANET, David CARRIAS et Pierre BROUSSEAU, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Damien PETIT, Conseiller municipal.

A partir de 19 h 10 :

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; Mme Claudine HUGUET, première adjointe ; M. Corentin AYGLON, deuxième adjoint ; Mme Lucette MONDIERE, troisième adjointe ; Mmes Nadine SCATTOLINI, Béatrice BREDOIRE et Sabine MACCHABEE, conseillères municipales ; Mrs Florian CHANET, David CARRIAS, Pierre BROUSSEAU et Damien PETIT, conseillers municipaux.

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents de 19 h 00 à 19 h 10 : 10

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de 19 h 10 : 11

Nombre de conseillers municipaux votant à la délibérations n°1 « Taux des taxes locale » : 10

Nombre de conseillers municipaux votant à la délibérations n°2 « Subventions aux associations » : 9

Nombre de conseillers municipaux votant aux délibérations suivantes : 11

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026
2. Taux des taxes locales
3. Subventions aux associations
4. Travaux d'éclairage public
5. Convention avec la SEMERAP pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales
6. Budget Primitif 2026
7. Désignation d'un référent agricole
8. Composition de la commission communale des impôts directs
9. Accueil de cirques et de spectacles itinérants
10. Entretien église : partenariat Commune/C.C.A.S./personnes bénévoles
11. Festivités 2026
12. Questions diverses

Madame Lucette MONDIERE, troisième adjointe, a été désignée secrétaire de séance.



1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026. Monsieur Corentin AYGLON, deuxième adjoint, fait remarquer qu'au point N°11, il manque le nom du représentant aux instances de la SEMERAP.

Monsieur le Maire répond que le procès-verbal sera rectifié avant son affichage avec l'ajout du représentant aux instances de la SEMERAP qui est M. C. AYGLON, deuxième adjoint.

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

2- TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal doit voter les taux des taxes locales qui sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il précise que la loi de finances pour 2026 a prévu une augmentation des bases de calcul de ces taxes de 0,9 %.

Si le Conseil municipal maintient les taux de 2025, pour l'année budgétaire 2026, la Commune percevra un montant de taxes locales de 163.711,00 € soit 5.606,00 € de plus que sur l'exercice précédent.

Compte tenu du contexte socio-économique, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission budget a proposé de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime (10 voix pour) décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les fixer comme suit pour 2026 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9,73 %
- Foncier non bâti :	73,74 %
- Foncier bâti :	37,53 %

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée dans un premier temps de reconduire les montants de subventions attribuées aux associations en 2025. Dans un second temps, si les associations présentent en cours d'année des demandes d'aides pour des actions spécifiques, leur dossier sera étudié et le Conseil municipal délibérera sur les éventuelles subventions supplémentaires octroyées.

Il demande à Madame Nadine SCATTOLINI, présidente de Culture et Nature de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer pour 2026 les subventions aux associations comme suit :

-Amicale des sapeurs-pompiers d'Aigueperse	50,00 €
-Comité des fêtes de Montpensier	200,00 €
-Coopérative scolaire	200,00 €
-Génération Montpensier	200,00 €
-Société de chasse de Montpensier	150,00 €
-Culture Nature	200,00 €



3– TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer trois foyers d'éclairage public. Un foyer se compose d'une console en acier galvanisé et d'une lanterne. Ces foyers se situent :

-1, rue du Pré Châtelain à côté du bar

-à l'angle de la rue du Pré d'Amour et du chemin du Pré Perlin

-rue du Stade (devant propriété MORENO)

Le devis de la société EIFFAGE ENERGIE s'établit comme suit :

-Montant H.T. 2.600,00 €

-TVA 520,00 €

-Montant T.T.C. 3.120,00 €

- éco taxe T.T.C. 0,72 €

Coût total T.T.C. 3.120,72 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer pour l'autoriser à signer avec le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) une convention de financement qui s'établit comme suit :

-Le TE 63 finance 40% du montant hors taxes et la totalité de la TVA soit 1.560,00 €

$(2.600,00 € \times 40\%) + 520,00 € = 1.040,00 € + 520,00 € = 1.560,00 €$

-La Commune finance 60% du montant hors-taxes et l'éco-taxa pour 0,72 € T.T.C. soit 1.560,72 €

$(2.600,00 € \times 60\%) + 0,72 € = 1.560,00 € + 0,72 € = 1.560,72 €$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de faire procéder par le TE63 au remplacement de trois foyers d'éclairage public, ce pour un coût pour le budget communal de 1.560,72 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

4– CONVENTION AVEC LA SEMERAP POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune a conclu une convention avec la SEMERAP pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2026, et peut donc être renouvelée pour une durée de 5 ans.

Cet entretien concerne 63 avaloirs répartis dans 6 rues.

Monsieur Corentin AYGLON, deuxième adjoint, chargé de la voirie, fait remarquer que les avaloirs de la voirie du lotissement Le Fugeat, récemment rétrocédée à la Commune, ne sont pas comptabilisés dans ce projet de convention. En conséquence, la délibération est reportée à une séance de Conseil municipal ultérieure, après mise à jour de la liste des avaloirs mentionnés sur la convention.

5– BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2026 proposé par la commission chargée du budget.



Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général :	131.932,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	158.700,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	48.303,00 €
Chapitre 66 Charges financières :	5.038,00 €
Chapitre 68 Amortissement dépenses TE63 :	3.314,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :	92.963,00 €
	440.250,00 €

RECETTES

Chapitre 013 Atténuations de charges :	500,00 €
Chapitre 70 Produits des services :	31.650,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	38.277,00 €
Chapitre 731 Taxes locales :	163.711,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	105.133,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	11.505,46 €
Chapitre 76 Produits financiers :	2,00 €
002 Excédent antérieur reporté :	89.471,54 €
	440.250,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Cantine scolaire :		1.000,00 €	1.000,00 €
City-stade :		1.000,00 €	1.000,00 €
Réfection réseaux eaux pluviales :	70.000,00 €	- 6.680,00 €	63.320,00 €
Rénovation énergétique du logement :		15.000,00 €	15.000,00 €
Vidéosurveillance :		20.000,00 €	20.000,00 €
Aménagement salle polyvalente :		25.000,00 €	25.000,00 €
Aménagement de sécurité (panneaux) :		14.280,00 €	14.280,00 €
Travaux TE 63 :		2.000,00 €	2.000,00 €
Matériel divers dont grille avaloir EPI :	6.282,00 €	7.000,00 €	13.282,00 €
Travaux divers (dont porte église) :		39.694,00 €	39.694,00 €
Remboursement capital emprunts :		23.803,00 €	23.803,00 €
	76.282,00 €	142.097,00 €	218.379,00 €

RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Subvention amendes de police :		7.500,00 €	7.500,00 €
Fonds de concours CCPL porte église :		1.590,00 €	1.590,00 €
Don fondation patrimoine porte église :	8.000,00 €		8.000,00 €
Amortissements :		3.314,00 €	3.314,00 €
Virement de la section de fonctionnement :		92.963,00 €	92.963,00 €
Excédent antérieur reporté 2025 :		83.011,52 €	83.011,52 €
FCTVA :		19.000,48 €	19.300,48 €
Taxe d'aménagement :		3.000,00 €	3.000,00 €
	8.000,00 €	210.379,00 €	218.379,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2026 présenté.

6- DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Département a mis en place un réseau de référents pour l'animation foncière agricole qui a pour but notamment de réfléchir aux modalités de transmission des exploitations. Suite aux élections municipales, il y a donc lieu de désigner un référent.

Jusqu'alors, le référent était M. C. AYGLON. Celui-ci demande si éventuellement un autre membre du Conseil municipal serait intéressé. Monsieur David CARRIAS, Conseiller municipal, se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, désigne Monsieur David CARRIAS, Conseiller municipal, comme référent au réseau d'animation foncière agricole.

7- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu du Code Général de Impôts, après le renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de mettre en place la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission se réunit une fois an à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour donner à titre consultatif un avis sur les valeurs locatives des dossiers qui lui sont soumis (exemples : nouvelle construction, extension d'une construction existante, changement de nature d'un terrain...).

La CCID est composé du maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Dans un premier temps, le Conseil municipal doit délibérer pour proposer à la DDFIP 24 contribuables domiciliés ou pas dans la Commune assujettis à l'une des taxes locales (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, Contribution Foncière des Entreprises - CFE/Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE). Dans un second temps, les services fiscaux notifient au maire les contribuables qui ont été retenues pour composer la CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime propose les personnes suivantes pour faire partie de la CCID :



Catégorie de contribuables	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Foncier non bâti	1. M. Nicolas CARRIAS 2. M. Daniel MOSNIER 3. Mme Emilie THIVAT-CLUZEL 4. Mme Marielle BOILE	1.M. Jean-Luc TIXIER 2.M. Daniel LEBOURG 3.M. Jean-Jacques COMBE 4.M. Gérard DACHER
Foncier bâti	5. Mme Monique TIXIER 6. M. Yohann KATZENFORT 7. M. Frédéric BOURGADE 8. M. Didier DEFFRADAS 9. M. Florent TIXIER	5.M. Michel SANTRI 6.Mme Delphine PRIN 7.Mme Evelyne SINET 8.M. Fabien DAFOUR 9. M. Thierry BERTRAND
Taxe d'habitation résidences secondaires	M. Richard ARKWRIGHT	10. Mme Nadine MATHIVAT
CFE-CVAE	10. M. Patrick MATHIVAT 11. Mme Marie-Ange DELAS	11.Mme Josette SERRE 12. M. Jérémy BEN HAYOUN

8– ACCUEIL DE CIRQUES ET DE SPECTACLES ITINERANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 8 janvier 2026, le Conseil municipal avait décidé de refuser l'accueil de cirques et de spectacles itinérants sur le territoire de la commune. Après échanges avec Madame la Sous-Préfète de Riom, il s'avère qu'il y a lieu de revoir cette délibération qui présente un caractère discriminatoire.

L'assemblée unanime, constate que le refus d'accueil de ce type de spectacles de plein air repose sur des arguments d'ordre technique et sécuritaire. Le terrain où étaient accueillis habituellement les cirques, à savoir l'ancien terrain de sport situé rue du Stade, ne présente pas les caractéristiques règlementaires qui s'imposent. De plus, ce terrain est mis à disposition d'un agriculteur pour récolte de l'herbe fauchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1er mai 2026, de refuser l'accueil de cirques et de tout spectacle itinérant sur le territoire de la commune pour les raisons suivantes :

- Le seul terrain qui était susceptible d'accueillir de telles installations, à savoir, le terrain de sports cadastré parcelle N° YI n°20a est maintenant en partie occupé par un city-stade et une aire de jeux pour enfants. Donc la présence de spectacles sur ce terrain met en péril la sécurité des personnes, souvent en bas âge, qui fréquentent ces structures de loisirs.
- Ce terrain ne respecte pas les normes attendues pour l'accueil de cirques car il n'existe pas deux entrées minimum sur le site, opposées l'une à l'autre si possible, pour permettre l'accès des véhicules d'urgence. Il n'existe qu'un seul accès.
- Ce terrain est meuble. Il est enherbé. Ce n'est pas un emplacement présentant des qualités satisfaisantes pour l'accueil d'activités circassiennes.
- En vertu de la délibération N° DCM20260309_3 du 9 mars 2026, ce terrain est mis à disposition d'un agriculteur pour fauche.



9- ENTRETIEN EGLISE : PARTENARIAT COMMUNE/C.C.A.S./BENEVOLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la référente de la paroisse Saint Bénilde en Limagne, qui s'occupe de l'entretien courant de l'église (nettoyage) l'a sollicité pour que la Commune lui vienne en aide. Il donne ensuite la parole à Madame Lucette MONDIERE, troisième adjointe et vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Montpensier, qui présente à l'assemblée son projet.

Pour soutenir les paroissiens, il s'agit donc d'instaurer un partenariat entre la Commune, propriétaire de l'église qui fait partie du patrimoine communal, le C.C.A.S. et des habitants qui participent pour effectuer l'entretien de l'église. Ce partenariat permettrait de renforcer le lien social au travers d'une action citoyenne du fait que le maintien en bon état de l'église est de la responsabilité de la Commune.

Mme L. MONDIERE a rencontré Madame Aude DEGRAND, coordinatrice de la paroisse, pour lui présenter son projet. Après discussion, ce projet n'a pas abouti car par défaut, c'est la paroisse, lors des offices, qui fera appel généralement deux fois par an, avant les fêtes pascales (mi-mars) et avant la fête patronale (fin août) aux bonnes volontés pour effectuer le nettoyage de l'église. Autrement dit, c'est la paroisse qui prend la responsabilité du nettoyage courant de l'église et non la Commune et le C.C.A.S.

10- FESTIVITES 2026

Monsieur le Maire liste les festivités à venir en cours d'année 2026 organisées par la Commune.

8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945

13 juillet : commémoration de la Fête Nationale (dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur)

12 septembre : fête patronale avec le même format que les années précédentes (randonnée pédestre, apéritif et repas offert aux habitants, casse aux pots, jeux de boules, structures gonflables..)

8 novembre : commémoration du 800ème anniversaire de la mort de Louis VIII

Le programme de cette manifestation d'envergure sera le suivant :

- | | |
|--|--|
| 9 h 30 | Accueil des invités à la salle polyvalente. Café et viennoiseries |
| 10 h 00 | Messe mémorielle à l'église Notre Dame de Septembre. Chorale et musique. |
| 11 h 30 | Inauguration au sommet de la butte d'une stèle de commémorative. |
| 12 h 15 | Vin d'honneur à la salle polyvalente. |
| 12 h 45 | Repas médiéval. |
| 15 h 00 | Conférence à l'église par Marie-Adélaïde NIELN, conservatrice en chef des Archives Nationales. Chant par les enfants de l'école. |
| 15 h 30 | Animations médiévales par l'association Marie de Berry. Camp des soldats du roi – danses et combats. |
| 17 h 00 | Montée aux flambeaux à la butte et récit théâtralisé du roi |
| Toute la journée : expositions à l'école, notamment enluminures. | |



Ce programme est prévisionnel et reste à finaliser dans les détails.

L'école Saint Louis du nom du fils de Louis VIII (Louis IX) sera certainement sollicitée pour intervenir avec les enfants de l'école de Montpensier.

Cette manifestation qui est sous la responsabilité de la Commune a été initiée par Monsieur Olivier PARADIS, historien et membre de l'association culturelle d'Aigueperse et de ses environs. Les associations vont être sollicitées pour savoir si elles veulent participer à cette journée.

11 novembre : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite mettre les anciens pompiers de Montpensier à l'honneur. Le drapeau de l'ancien corps de sapeurs-pompiers sera mis sous verre et posé dans la cantine scolaire, ancienne caserne. La date de cette inauguration reste à fixer.

6- QUESTIONS DIVERSES

1 – Commissions de la CCPL :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la CCPL sollicite les Conseils municipaux de ses communes membres pour désigner certains de leurs membres dans des commissions ou des structures intercommunales.

Des membres du Conseil municipal se portent volontaires pour siéger dans ces instances comme suit :

INSTANCES EXTERNES A LA CCPL	NOM Prénom
Syndicat du Bois de l'Aumône	Florian CHANET
Syndicat Sioule et Morge	David DESPAX Corentin AYGLON Claudine HUGUET
INSTANCES INTERNES A LA CCPL	NOM Prénom
Commission intercommunale d'accessibilité	David DESPAX
Commission intercommunale des impôts directs	David DESPAX Florian CHANET
COMMISSIONS THEMATIQUES	NOM Prénom
Attractivité : économie locale, aide aux entreprises, tourisme, communication...	Sabine MACCHABEE
Planification : PLUiH, contractualisations concernant les cours d'eau, schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage et autres dispositifs de planification territoriale.	Pierre BROUSSEAU
Culture et numérique : fablab, service commun Limagne Numérique, saison culturelle, éducation artistique et culturelle, médiathèques, aide aux manifestations culturelles...	Claudine HUGUET Béatrice BREDOIRE
Santé et alimentation : contrat local de santé, politique de prévention, aides à l'installation des professionnels de santé, programme alimentaire territorial...	Béatrice BREDOIRE
Cadre de vie : mobilité, transition écologique et énergétique, politique de l'eau et assainissement.	Pierre BROUSSEAU Lucette MONDIERE
Enfance-Jeunesse : petite-enfance, enfance et jeunesse	Claudine HUGUET
Affaires sociales : France-services, parentalité, emploi, insertion et maintien à domicile	Nadine SCATTOLINI
Stratégie communautaire : finances, ressources humaines, coopération avec les communes, schéma de mutualisation...	David DESPAX



2 – Projets du mandat municipal :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de constituer des commissions pour travailler sur les projets du mandat. L'objectif est de monter des projets (devis...) qui seront ensuite soumis au Conseil municipal pour vote.

Sont définies les commissions de travail suivantes :

- Terrain de pétanque aux abords du city-stade : Pierre BROUSSEAU et Béatrice BREDOIRE
- Végétalisation notamment à côté du city-stade et la butte : David DESPAX

Monsieur le Maire précise que ces deux projets étant liés, les commissions travailleront ensemble.

- Vidéosurveillance : David DESPAX, Sabine MACCHABEE, Corentin AYGLON et Pierre BROUSSEAU
- Salle polyvalente : Nadine SCATTOLINI, Florian CHANET, Claudine HUGUET, Lucette MONDIERE
- Etang : David CARRIAS et Corentin AYGLON

3 – Salon de coiffure itinérant :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une coiffeuse lui a proposé de venir stationner son camion aménagé en salon de coiffure le jeudi et le vendredi. Parallèlement à ce salon itinérant, la coiffeuse se déplacera également à domicile. Les lieux de stationnement ne sont pas encore définis. Des essais seront effectués à côté du bar le Chabouif et également sur le parking de FLEURS ET PLANTES D'Auvergne.

4 – Mur éboulé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'éboulement d'un mur de pierres situé dans la propriété THOMAS, 19, rue de la Mairie, il a pris le 8 avril 2026 un arrêté interdisant l'accès au chemin enherbé généralement emprunté par les enfants demeurant dans le lotissement Le Fugeat pour se rendre à l'école. En effet, des pierres ont été projetées dans ce chemin. Il a été demandé au propriétaire de faire le nécessaire pour débayer et pour sécuriser son bâtiment afin d'éviter un autre éboulement, mais à ce jour rien n'a été fait avec aucun retour de l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,

David DESPAX

La secrétaire de séance,

Lucette MONDIERE